

# PROTCOLE SANITAIRE MUSIQUE

## CONSERVATOIRE MAURICE RAVEL

Il n'est pas nécessaire de présenter un pass sanitaire pour accéder au Conservatoire. Par contre, dans le cas de manifestations culturelles, le pass sanitaire sera exigé. L'information sera précisée dans la communication liée à l'évènement lui-même.

En revanche les consignes sanitaires visant à diminuer les interactions entre les personnes et à ralentir la propagation du virus de la COVID 19 restent maintenues.

Modifié par Décret n° 2021-1268 du 29 septembre 2021 — Article 45 III

### Accueil

- > Dans la mesure du possible, la présence des parents est déconseillée dans le Conservatoire
- > Les élèves se rendent directement à leurs cours

### Port du masque et gestes barrières

- Le port du masque obligatoire à partir de 6 ans dans l'enceinte du conservatoire
- Le masque est obligatoire pour tous les élèves pour leurs cours au conservatoire sur temps scolaire et dans les couloirs de l'établissement.
- Le port du masque est maintenu pour les enseignants.
- Le port d'un masque est complémentaire au respect des autres gestes barrière (distanciation, lavage des mains...)

### Les activités musicales

#### 1. Les pratiques collectives

- La formation musicale

Le port du masque est obligatoire pour les élèves. L'usage de l'instrument de musique est autorisé avec le port du masque quand cela est possible. La distanciation entre les élèves sera de 1m lors de la pratique instrumentale.

- Les orchestres, les ensembles, les ateliers, les gruppétos

Les orchestres, les ensembles, les ateliers, les gruppétos se dérouleront avec une distance 1m entre les élèves musiciens et enseignants. Le port du masque est obligatoire sauf pour les vents. L'élève ne prête pas son instrument de musique.

Le chef de d'orchestre respecte une distance de 2 mètres.

- Pour les cours collectifs, l'enseignant veillera à ce que les pupitres ou tables utilisés par les élèves soient nettoyés entre chaque cours. Le matériel de nettoyage sera mis à disposition dans chaque salle par le conservatoire.

Chaque enseignant veillera à une aération optimale de sa salle de cours au moins 5mn en début et 5mn en fin de cours.

## 2. La pratique vocale et le chant choral

Les pratiques vocales individuelles sont autorisées avec le port du masque.

Les pratiques collectives vocales sont autorisées avec port du masque et distanciation de 1m pour les pratiquants et pour le chef de chœur.

## 3. Les cours instrumentaux et les cours instrumentaux partagés

Les cours instrumentaux (instrument non partagés) se dérouleront avec le port du masque.

Les élèves sont responsables du nettoyage de leur matériel. Le nettoyage des mains est obligatoire avant et après la pratique instrumentale (gel hydroalcoolique à disposition dans les salles de cours). L'élève ne prête pas son instrument de musique.

Pour les instruments partagés électroniques, il est recommandé de nettoyer les touches avant et après son utilisation. Le nettoyage des mains est obligatoire avant et après la pratique instrumentale. Le port du masque reste obligatoire.

Chaque enseignant veillera à une aération optimale de sa salle de cours au moins 5mn en début et 5mn en fin de cours.

## AERATION — DESINFECTION — GESTES USUELS D'HYGIENE

- > Aération des espaces entre chaque cours.
- > Lavage/Désinfection des mains dès l'entrée dans le sas d'accueil ainsi qu'en entrant/en sortant du studio de danse.
- > Désinfection des sols chaque matin par le service d'entretien.
- > Désinfection des barres, poignées, divers accessoires par les enseignants et les élèves à l'issue du cours.
- > Se laver les mains avant/après chaque passage aux toilettes.

## En cas de malaise ou de symptômes particuliers

- > Si un élève (adulte ou enfant) présente des symptômes quelconques, il est invité à se signaler immédiatement auprès des enseignants, des personnels de surveillance ou administratifs du Conservatoire qui le prendront en charge suivant le protocole général.